



AVIS ADOPTÉS DU CESER

Séance plénière du 16 octobre 2015

- Décision modificative n°2 2015
- Participation aux charges de fonctionnement des établissements de l'enseignement secondaire relevant de la responsabilité de la Région et tarifs de restauration pour l'exercice 2016
- Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD) et Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA)
- Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)
- Schéma des Formations Sanitaires et Sociales

AVIS

SOMMAIRE

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 2015	2
AVIS sur le rapport général du Président du Conseil Régional.....	3
Finances et administration générale	6
Développement agricole	8
Développement économique et emploi.....	10
Lycées, apprentissage, jeunesse, santé et solidarité.....	12
Tourisme, culture, sport.....	14
Transport et infrastructures	17
Enseignement supérieur, recherche, innovation.....	19
Formation professionnelle et insertion	21
PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE RELEVANT DE LA RESPONSABILITÉ DE LA RÉGION ET TARIFS DE RESTAURATION POUR L'EXERCICE 2016	23
Lycées, apprentissage, jeunesse, santé et solidarité.....	24
PLAN RÉGIONAL DE L'AGRICULTURE DURABLE (PRAD) ET SCHÉMA DIRECTEUR RÉGIONAL DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (SDREA)	26
Développement agricole	27
SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE (SRCE)	29
Aménagement du territoire et environnement.....	30
SCHÉMA DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	32
Enseignement supérieur, recherche, innovation.....	33
Formation professionnelle et insertion	35

**DÉCISION MODIFICATIVE
N°2 2015**

**AVIS SUR LE RAPPORT GÉNÉRAL
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
RÉGIONAL**

Président : Patrick TASSIN

Rapporteure générale : Marie-Claude BRIET-CLEMONT

Séance plénière du 16 octobre 2015

Avis adopté à l'unanimité

La décision modificative budgétaire n°2 s'inscrit dans une double dimension : d'une part, la clôture du budget de la collectivité territoriale de la Région Champagne-Ardenne et, d'autre part, l'exercice de construction d'un budget de transition, de façon à permettre la continuité des dépenses régionales pour le territoire champardennais jusqu'à l'adoption du 1^{er} budget du futur ensemble régional, au plus tard le 31 mai 2016.

Dans le cadre de la convergence des politiques publiques des trois ensembles régionaux existants, la Région Champagne-Ardenne suit une stratégie permettant d'assurer, pour 2016, la pérennisation des dispositifs qu'elle a initiés. L'ensemble de ces dispositifs ont enrichi les politiques liées aux compétences régionales, en construisant des réponses adaptées aux besoins des populations et aux spécificités des territoires, en prenant appui sur les dynamismes des acteurs : ainsi en est-il des soutiens, entre autres, à la formation professionnelle, aux espaces métiers, à l'économie sociale et solidaire, à la création de l'observatoire de l'égalité, aux solidarités rurales avec le prix Gauby-Lagauche...

Toutes ces initiatives ont permis d'inscrire les démarches de l'innovation au cœur des territoires : le CESER souhaite vivement que ces dispositifs perdurent dans le nouvel ensemble régional, tant dans leur objet que dans la méthode partenariale utilisée pour en optimiser leurs effets.

Dans le climat d'incertitude lié à la recomposition régionale, la Champagne-Ardenne se confronte de façon récurrente à un enjeu d'attractivité. Pour le CESER, répondre à cet enjeu suppose la mobilisation d'un triptyque conjuguant la volonté effective des collectivités à travailler ensemble, des outils et des dispositifs financiers adaptés, des acteurs et des porteurs de projet significatifs. De ce point de vue, le CESER réitère ses inquiétudes quant aux différents niveaux d'engagement des acteurs, notamment celui financier de l'État au regard des chantiers à conduire. Dans le même esprit, le CESER alerte sur l'effectivité du Contrat de Redynamisation des Sites de Défense : quelle que soit la pertinence des outils et dispositifs mobilisés, sa réussite reposera, en grande partie, sur des porteurs de projet privés. Le CESER note que le Conseil régional propose, dans ce cadre, l'exonération de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour la création ou l'extension d'activités et d'emplois. L'attractivité induite par cette mesure pour les porteurs de projet restera à vérifier.

Le CESER constate l'état de précipitation dans lequel doit être finalisé un certain nombre de plans/programmes et schémas. Cette situation ne facilite pas une élaboration sereine, construite et partagée des outils structurants les politiques publiques susceptibles de soutenir les dynamiques territoriales. Le CESER s'inquiète des conséquences liées à cet empressement.

Dans le cadre de cette décision modificative n°2, le Conseil régional a souhaité s'engager dans la mise en œuvre de l'accueil des réfugiés, en abondant les dispositifs de financement ouverts par l'État. Le CESER approuve pleinement cet engagement qui se traduit par la déclinaison concrète des compétences jeunesse, santé, solidarité, vie associative, insertion...

POINTS CLÉS

Le CESER constate que :

- les orientations de la décision modificative n°2 tendent à permettre le prolongement de l'action du Conseil régional dans la perspective du budget 2016 ;
- la clôture de la Région Champagne-Ardenne conduit à l'empressement du bouclage de certains dossiers ;
- le Conseil régional s'engage dans le Contrat de Redynamisation des Sites de Défense ;
- le Conseil régional s'engage dans la mise en œuvre de l'accueil des réfugiés.

Le CESER préconise :

- le maintien et la poursuite des dispositifs permettant les initiatives locales, territoriales et innovantes afin de soutenir l'initiative et les expérimentations locales ;
- de ne pas perdre de vue l'importance des adéquations entre les dispositifs de soutien, leur adaptation aux territoires et le travail nécessaire de mobilisation des acteurs et porteurs de projet.

Président : Gérard LABRUNE

Rapporteuse : Valérie VIANA

Séance plénière du 16 octobre 2016

Avis adopté à l'unanimité

Cette décision modificative N°2 pour 2015 est essentiellement technique si l'on ne tient pas compte des inscriptions budgétaires significatives liées au vote reporté du budget 2016.

En recettes, l'ajustement net constaté porte sur un montant supplémentaire de 6,3 M€ dont une partie conséquente (1,5 M€) relève du préfinancement du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Le CESER constate la reconduction des taux relatifs à la modulation et à la surmodulation de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE) et le maintien du montant de la taxe sur les certificats d'immatriculation (35€ par cheval fiscal). Les disparités entre l'Alsace, la Champagne-Ardenne et la Lorraine concernant le montant du cheval fiscal vont imposer au futur exécutif régional une harmonisation. Le CESER redoute que l'option prise soit celle d'un nivellement par le haut.

Le CESER note que l'État a décidé de classer la ville de Châlons-en-Champagne et sa zone d'emploi en zone de restructuration de la défense (ZRD). Cette décision offre à la collectivité régionale la possibilité de délibérer pour

exonérer de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la valeur ajoutée des créations et des extensions d'établissements dans le périmètre de la ZRD.

Le CESER regrette que l'État ne se soit pas inquiété plus en amont des répercussions conséquentes de ses propres décisions de désengagement (armée à Châlons-en-Champagne) ou de réforme territoriale (services de l'État déconcentré et de la Région). Aujourd'hui, avec le Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD) de Châlons-en-Champagne, il propose de mettre en place, en contrepartie, des dispositifs susceptibles de solliciter fortement les collectivités locales déjà sous tension financière, alors qu'on peut, par ailleurs, douter des effets réels pour l'ensemble du territoire concerné.

Égalité femmes-hommes

Le CESER encourage vivement le futur exécutif régional à s'engager dans une démarche pour que l'ensemble de la future région soit classée « Territoire d'excellence pour l'égalité » comme la Champagne-Ardenne et la Lorraine le sont actuellement.

POINTS CLÉS

Le CESER :

- redoute que l'option prise, pour l'harmonisation du montant du cheval fiscal, soit celle d'un nivellement par le haut ;
- regrette que l'État ne se soit pas inquiété plus en amont des répercussions conséquentes de ses propres décisions de désengagement (armée à Châlons-en-Champagne) ou de réforme territoriale (services de l'État déconcentré et de la Région) ;
- encourage vivement le futur exécutif régional à s'engager dans une démarche pour que l'ensemble de la future région soit classée « Territoire d'excellence pour l'égalité » comme la Champagne-Ardenne et la Lorraine le sont actuellement.

Président : Sébastien LORIETTE

Rapporteuse : Chantal BERTHELEMY

Séance plénière du 16 octobre 2015

Avis adopté à l'unanimité

Le CESER se réjouit de l'impulsion donnée, dans le cadre de cette décision modificative, pour préparer 2016 en matière agricole, en particulier dans les secteurs de l'agro-alimentaire, de l'élevage et de l'agriculture biologique.

Face à l'annonce d'une approbation espérée du Programme de Développement Rural avant le 31 octobre 2015, il souligne l'importance d'engager au plus vite les actions relevant d'un financement par le FEADER.

Installation

Dans le cadre de l'aide au stage de pré-installation, le CESER regrette l'abrogation du volet prise en charge de la protection sociale du stagiaire par la Région. Il aurait été préférable que la Région clarifie le rôle de chacun (le sien et celui de l'employeur), tout en continuant à apporter son aide.

Modernisation et compétitivité de l'élevage

Le CESER note avec satisfaction l'effort supplémentaire de la Région en matière de création et de modernisation des installations de production en élevage. Il insiste sur la nécessité qu'il y aura à poursuivre cet effort dans le cadre de la Région ACAL au vu des besoins exprimés au travers des réponses à l'appel à projets 2015.

Amélioration de la valeur économique des peuplements forestiers

L'appel à candidature pour l'amélioration de la valeur économique des peuplements forestiers, proposé dans le cadre de cette décision modificative, répond à la fois à un objectif de conversion des peuplements pour une production de bois de qualité et à un objectif de développement des capacités de stockage du carbone.

Pour le CESER, il s'agit donc d'un appel à candidature pour l'amélioration de la valeur économique de ces peuplements, mais aussi de leur valeur écologique, ce qui devrait apparaître dans son titre.

En vue d'atteindre ce double objectif et d'assurer le plein succès de cette démarche, le CESER demande que toutes les actions collectives, et tous les propriétaires forestiers qui y sont engagés, puissent être concernés sans restriction quant aux bénéficiaires potentiels.

POINTS CLÉS

Le CESER constate que :

- l'impulsion donnée pour préparer 2016 ;
- l'effort supplémentaire de la Région en matière de création et de modernisation des installations de production en élevage.

Le CESER souligne :

- l'importance d'engager au plus vite les actions relevant d'un financement par le FEADER ;
- la nécessité qu'il y aura à poursuivre l'effort en matière de création et de modernisation des installations de production en élevage dans le cadre de la Région ACAL.

Le CESER demande :

- que toutes les actions collectives, et tous les propriétaires forestiers qui y sont engagés, puissent être concernés sans restriction quant aux bénéficiaires potentiels, dans le cadre de l'appel à candidature sur l'amélioration des peuplements forestiers.

Président : Luc MOUROT

Rapporteur : François ROBIN

Séance plénière du 16 octobre 2015

Avis adopté à l'unanimité

Le CESER apprécie les bons résultats du dispositif « Envol », au vu du nombre de bénéficiaires :

- 2013 : 178 ;
- 2014 : 223 ;
- 2015 : 243 (à la commission permanente d'octobre).

L'ouverture du dispositif aux demandeurs d'emplois de moins de six mois a généré un accroissement de 36 % du nombre de dossiers.

Le CESER regrette que le dispositif ouvert aux salariés repreneurs ou créateurs d'entreprises de petite taille (moins de 10 salariés) ne soit pas connu du public cible et des organismes représentatifs du monde économique.

Le CESER préconise qu'une communication efficace soit rapidement mise en place.

Le CESER préconise la pérennisation du « Comité technique des aides régionales » par son extension à notre nouvelle région, en améliorant encore sa pertinence avec la mise en place d'outils d'analyse d'attribution des aides et de mesure de leur efficacité.

Le Conseil régional de Champagne-Ardenne soutient les porteurs de projet des entreprises de l'économie sociale et solidaire et a engagé un important processus de professionnalisation des acteurs, notamment avec l'université. Cet engagement a permis que l'économie sociale et solidaire soit reconnue comme un acteur économique à part entière tant auprès des pouvoirs publics qu'auprès de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux. Les résultats en termes de création d'activités et d'emplois attestent du bien fondé et de la pertinence de cette politique. Le CESER réaffirme le rôle significatif des entreprises de l'économie sociale et solidaire dans le développement local et souhaite que l'ensemble de ces dispositifs soient étendus à la nouvelle région par le futur exécutif régional.

Le CESER est conscient des difficultés engendrées par un changement d'exécutif et de périmètre. En aucun cas, les entreprises ne devront être pénalisées par cette réorganisation.

POINTS CLÉS

Le CESER constate :

- les bons résultats du dispositif « Envol » ;
- que le dispositif « Envol », ouvert aux salariés repreneurs ou créateurs d'entreprises de petite taille n'est pas connu du public cible et des organismes représentatifs du monde économique.

Le CESER préconise :

- qu'une communication efficace, sur les bénéficiaires du dispositif « Envol », soit rapidement mise en place ;
- la pérennisation du « Comité technique des aides régionales » par son extension à la Grande Région en améliorant encore sa pertinence.

Président : Yves CHAUVELOT

Rapporteuse : Béatrice MOREAU

Séance plénière du 16 octobre 2015

Avis adopté à l'unanimité

Le CESER constate l'effort de la Région sur la mise en place d'une continuité budgétaire. Cette prolongation de l'existant permettra, sur les cinq premiers mois de l'année 2016, de ne pas mettre en difficulté les projets initiés en 2015 et d'assurer la poursuite des missions de la Région dans le champ de l'enseignement secondaire et de l'apprentissage.

Jeunesse- Santé – Solidarité

La CESER apprécie la poursuite du soutien des actions de prévention initiées par des associations pour le début de l'année 2016, mais s'inquiète de l'absence de sécurisation des opérateurs. Le CESER préconise un conventionnement pluri annuel avec les opérateurs. Ainsi, cette sécurisation des financements permettrait la qualification et la professionnalisation des acteurs.

Lycées – Apprentissage

Le CESER prend acte de la continuité de la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2014. Le CESER se réjouit de l'investissement sur les métiers d'avenir à travers l'installation d'imprimantes 3D et connexes au CFAI de Champagne-Ardenne - site des Ardennes, constatant ainsi que la Région prend sa part dans le développement du champ de la formation professionnelle dans ce domaine.

POINTS CLÉS

Le CESER constate :

- l'effort de la Région sur la mise en place d'une continuité budgétaire.

Le CESER approuve :

- la poursuite du soutien des actions de prévention initiées par des associations pour le début de l'année 2016 ;
- l'investissement sur les métiers d'avenir à travers l'installation d'imprimantes 3D et connexes au CFAI de Champagne-Ardenne - site des Ardennes.

Le CESER préconise :

- un conventionnement pluri annuel avec les opérateurs qui sécuriserait les financements et favoriserait la qualification et la professionnalisation des acteurs.

Présidente : Armande SPILMANN

Rapporteuse : Coraline FURIGO

Séance plénière du 16 octobre 2015

Avis adopté à l'unanimité

Qu'il s'agisse du tourisme, de la culture ou du sport, le CESER constate la reconduction, à l'identique du Budget Primitif 2015, des autorisations d'engagement afin que les structures financées par la Région puissent continuer à fonctionner dès le début 2016, sans temps de latence.

Tourisme

Le CESER souligne l'action de l'association « Paysages du Champagne » qui a conduit à l'obtention du label « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ». Le CESER se félicite de la continuité de l'engagement de la Région afin de permettre à l'association de débiter ses actions d'animation et de coordination.

Patrimoine culturel

Suite à son avis du 12 juin 2015 relatif à la décision modificative n°1 – 2015, le CESER s'inquiète qu'aucune inscription budgétaire particulière ne soit dévolue au fonctionnement du Parlement culturel de Champagne-Ardenne récemment créé et que son fonctionnement soit intégré dans la globalité des actions culturelles menées par la Région (ligne D1107). Pour une meilleure lisibilité, une inscription budgétaire spécifique au Parlement culturel de Champagne-Ardenne est souhaitable.

Culture

Le CESER constate l'inscription en autorisation d'engagement supplémentaire de 100 000 € afin de permettre la publication des ouvrages sur Cirey-sur-Blaise et Givet et de poursuivre l'inventaire du patrimoine cistercien et des vues aériennes du patrimoine. Aussi, le CESER remarque que cette dépense sera compensée par des recettes émanant de la DRAC et du Conseil départemental de la Marne sur l'inventaire du patrimoine des églises.

Le CESER relève favorablement que :

- l'inventaire du patrimoine industriel de la région se termine, plaçant la Champagne-Ardenne première région à l'avoir réalisé ;
- l'engagement financier de 60 000 € pris par la Région permettra la réalisation d'une exposition, fin 2016, valorisant ce long travail d'inventaire au service du patrimoine industriel champardennais.

Le CESER se félicite également de l'engagement pris par la Région de poursuivre son soutien, en 2016, à l'organisation du trophée Mille Champagne-Ardenne, seul concours de ce type à l'échelon national. Le CESER souligne l'intérêt de cette manifestation menée auprès des élèves des lycées hôteliers champardennais qui méritera d'être engagée à la dimension de la nouvelle région.

Sport

Le CESER note favorablement le soutien apporté par la Région à la ville de Châlons-en-Champagne pour le financement de son projet « eaux vives ». Outre son intérêt au niveau sportif, cet aménagement devrait être un élément d'attractivité économique certain (compétiteurs, particuliers, public).

L'aspect environnemental (production d'énergie renouvelable, passe à poissons, écoulement de sédiments renforcé) semble avoir été pris en compte. Il est à noter que les revenus induits par la turbine électrique devraient réduire d'autant les coûts de fonctionnement de l'équipement.

Ce stade « eaux vives » sera le seul existant en région ACAL.

POINTS CLÉS

Le CESER constate :

Tourisme

- la continuité de l'engagement de la Région envers l'association « Paysages du Champagne ».

Patrimoine culturel

- que le fonctionnement du Parlement culturel de Champagne-Ardenne est intégré dans les actions culturelles menées par la Région.

Culture

- l'inscription de 100 000 € supplémentaires pour 2015 sur la ligne « inventaire du patrimoine culturel » et que cette dépense est compensée par les subventions reçues sur un autre programme ;
- l'inscription de 60 000 € pour l'organisation d'une exposition sur le patrimoine industriel champardennais en 2016 ;
- le soutien de la Région apporté au trophée Mille Champagne-Ardenne.

Sport

- le soutien apporté à la ville de Châlons-en-Champagne pour son projet « eaux vives ».

Le CESER souhaite :

Patrimoine culturel

- une inscription budgétaire spécifique pour le Parlement culturel de Champagne-Ardenne.

Culture

- que le trophée Mille soit engagé à la dimension de la région ACAL.

Sport

- que l'engagement régional permette la réalisation du stade « eaux vives », vecteur d'attractivité pour Châlons-en-Champagne.

Président : Jean-Pierre LANGLET

Rapporteur : Georges d'ACHON

Séance plénière du 16 octobre 2015

Avis adopté à l'unanimité

Exploitation des services ferroviaires voyageurs

Le CESER s'inquiète de la baisse du trafic voyageur TER (-8 %) enregistrée en Champagne-Ardenne entre 2014 et 2015. Dans ce contexte, le CESER demande à la Région, Autorité organisatrice de Transport (AOT), d'exiger de la SNCF qu'elle mobilise tous les moyens nécessaires pour inverser cette tendance en s'appuyant notamment sur de véritables politiques commerciales, marketing et d'information.

Le CESER prend note des 109 750 000 € inscrits en autorisation d'engagement afin de permettre la continuité de l'exécution de la convention TER d'exploitation des services régionaux de transport de voyageurs de Champagne-Ardenne au cours de l'année 2016. Le CESER tient à rappeler que les charges relatives au TER sont en perpétuelle augmentation et demande par conséquent que la Région s'entende avec la SNCF pour que celle-ci atteigne l'objectif prévu de 27 millions d'euros de recettes voyageurs pour l'année 2016.

Le CESER a pris connaissance des grilles horaires de la LGV Est qui seront effectives à partir du 3 avril 2016 et souhaite que la Région demande à la SNCF une adaptation des horaires des dessertes TGV afin de faciliter les liaisons au sein de la future région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine.

Matériel roulant

Le CESER prend acte du renouvellement des moteurs thermiques des Automoteurs de Grande Capacité (AGC) et de l'inscription de 6,5 millions d'euros en autorisation de programme. Concernant le matériel roulant en fin de vie (locomotives et voitures) le CESER préconise que la Région entame une réflexion pour le renouvellement des matériels à l'horizon 2017-2018.

Afin d'éviter les multiples retards liés à des pannes de matériel, le CESER souhaite que la Région engage une réflexion avec la SNCF afin de trouver des solutions pour permettre, à court terme, d'assurer un service de qualité en mobilisant des matériels de tractions plus récents, non utilisés, et actuellement stationnés sur des dépôts situés hors Champagne-Ardenne.

Infrastructures ferroviaires

Le CESER est favorable à la participation de la Région aux travaux d'amélioration des lignes de fret capillaire de Champagne-Ardenne, à hauteur de 7 millions d'euros. Néanmoins, le CESER s'interroge sur la participation financière des autres parties prenantes (SNCF réseau, chargeurs, collectivités) tout en rappelant que le mauvais état actuel de ces lignes est lié à un manque de maintenance lourde de la part de l'État depuis près de 40 ans. Pour le CESER, ces lignes ferroviaires constituent un maillage indispensable tant sur le plan environnemental qu'économique, certaines entreprises étant fortement dépendantes de ces infrastructures pour leurs expéditions.

POINTS CLÉS

Le CESER :

- demande à la Région, Autorité organisatrice de Transport (AOT), d'exiger de la SNCF qu'elle mobilise tous les moyens nécessaires pour inverser cette tendance en s'appuyant notamment sur de véritables politiques commerciales, marketing et d'information ;
- demande que la Région s'entende avec la SNCF pour que celle-ci atteigne l'objectif prévu de 27 millions d'euros de recettes voyageurs pour l'année 2016 ;
- rappelle que le mauvais état actuel des lignes de fret capillaire est lié à un manque de maintenance lourde de la part de l'État depuis près de 40 ans.

Le CESER :

- souhaite que la Région demande à la SNCF une adaptation des horaires des dessertes TGV afin de faciliter les liaisons au sein de la future région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;
- préconise que la Région entame une réflexion pour le renouvellement des matériels à l'horizon 2017-2018 ;
- souhaite que la Région engage une réflexion avec la SNCF afin de trouver des solutions pour permettre, à court terme, d'assurer un service de qualité en mobilisant des matériels de tractions plus récents, non utilisés, et actuellement stationnés sur des dépôts situés hors Champagne-Ardenne.

Président : Gilles BAILLAT

Rapporteur : Christophe GIRARDIN

Séance plénière du 16 octobre 2015

Avis adopté à l'unanimité

Les rapports concernant l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation répondent à la double logique générale de cette décision modificative d'ajustement au regard des besoins pour la fin de 2015 et de préparation de la période de transition 2016.

Développement et promotion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche

Le CESER approuve l'engagement de la Région dans la création de la fondation universitaire de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne (URCA). Cette création traduit la volonté d'ouverture de l'université aux acteurs économiques et sociaux.

Le CESER souhaite que cette fondation soit accompagnée par la future Région dans les années à venir.

POINTS CLÉS

Le CESER approuve :

- l'engagement de la Région dans la création de la fondation universitaire de l'URCA.

Le CESER souhaite :

- que cette fondation soit accompagnée par la future Région dans les années à venir.

Présidente : Lydie GOURY

Rapporteuse : Danielle PETIT

Séance plénière du 16 octobre 2015

Avis adopté à l'unanimité

Dans le contexte actuel particulier de la fusion régionale, le CESER souligne le volontarisme du Conseil régional dans la poursuite de sa politique vis-à-vis de la formation professionnelle.

Celui-ci s'exprime au travers d'un certain nombre de politiques dont l'efficacité et la qualité ont été démontrées (espaces métiers, formation ouverte et à distance, ...). Aussi, le CESER souligne l'effort financier important que représentent les aides dédiées à l'accompagnement de la formation professionnelle (mobilité, santé, conseillers formation emploi des Missions locales...).

De même, si la programmation régionale des actions de formation pour demandeurs d'emploi priorise l'accès à une première qualification, elle est également ouverte aux personnes en situation d'évolution professionnelle.

Soucieuse de donner un égal accès à la formation à tous les publics, notamment dans des territoires ruraux, la Région a revu sa politique de développement de la formation ouverte et à distance (FOAD).

Le CESER approuve cette nouvelle organisation qu'il juge ambitieuse et innovante, plus particulièrement le mode d'évaluation des structures.

Le CESER préconise une continuité des politiques précitées dans la Région ACAL. Il souligne par ailleurs que la majeure partie des organismes de formation labellisés « e-espaces-métiers » en 2015 est champardennaise. Cette situation résulte du dynamisme et de l'exigence de la politique de la Région en matière de formation qui, depuis plusieurs années, favorise une élévation de la qualité et permet aujourd'hui à un certain nombre de structures locales de proposer une offre plus compétitive.

La période de transition due à la fusion régionale fragilise certains organismes de formation pour lesquels le décalage du paiement des factures de fin d'année risque de compromettre sérieusement leur trésorerie. Le passage du droit individuel à la formation (DIF) au compte personnel de formation (CPF) vient de plus accentuer ce phénomène. Le CESER recommande qu'une attention particulière soit portée à ce problème qui risque d'impacter également les bénéficiaires.

Si le CESER approuve la poursuite des politiques, il souhaite que le futur exécutif régional apprécie l'ensemble des dispositifs existants dans les trois régions afin de généraliser ceux qui seront les plus adaptés aux réalités de la région ACAL.

POINTS CLÉS

Le CESER approuve :

- le volontarisme du Conseil régional dans la poursuite de sa politique vis-à-vis de la formation professionnelle ;
- la nouvelle organisation de la politique régionale de développement de la FOAD, qu'il juge ambitieuse et innovante.

Le CESER préconise :

- une continuité des politiques, dont l'efficacité et la qualité ont été démontrées, dans la Région ACAL ;
- qu'une attention particulière soit portée à la fragilisation des organismes de formation, engendrée par la fusion régionale ;
- que le futur exécutif régional apprécie l'ensemble des dispositifs existants dans les trois régions afin de généraliser ceux qui seront les plus adaptés aux réalités à cette nouvelle région.

**PARTICIPATION AUX CHARGES DE
FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE RELEVANT DE LA
RESPONSABILITÉ DE LA RÉGION ET TARIFS DE
RESTAURATION POUR L'EXERCICE 2016**

Président : **Yves CHAUVELOT**

Rapporteuse : **Béatrice MOREAU**

Séance plénière du 16 octobre 2015

Avis adopté à l'unanimité

Le CESER constate le maintien du niveau de dotation de fonctionnement des établissements de l'enseignement secondaire. Il approuve par ailleurs la création de l'aide à la nuitée d'internat qui complète l'aide à la restauration déjà existante.

Dans le cadre de l'utilisation de la carte LYCEO, le CESER s'inquiète quant au risque de fracture numérique et préconise un accompagnement des publics les moins familiarisés aux pratiques administratives dématérialisées.

Le CESER approuve également la mise en place effective de groupements de commandes s'appuyant sur deux établissements dans l'Aube et la Marne. Les services de restauration bénéficieront de cette pratique courant 2016.

Le CESER reste attaché à un mode équitable de répartition des moyens affectés aux établissements de l'enseignement secondaire relevant de la responsabilité de la Région. Il reconnaît la qualité du système d'élaboration de la dotation de fonctionnement des lycées intégrant la garantie éducative pour chaque établissement.

Profitant du contexte de fusion régionale, le CESER préconise que soient harmonisées les pratiques en prenant en considération les atouts des systèmes de chaque Région et en s'appuyant notamment sur la base de données créée en Champagne-Ardenne.

POINTS CLÉS

Le CESER approuve :

- la création de l'aide à la nuitée d'internat qui complète l'aide à la restauration déjà existante ;
- la mise en place effective de groupements de commandes s'appuyant sur deux établissements dans l'Aube et la Marne.

Le CESER préconise :

- un accompagnement des publics les moins familiarisés aux pratiques administratives dématérialisées face au risque de fracture numérique ;
- que soient harmonisées les pratiques en prenant en considération les atouts des systèmes de chaque Région et en s'appuyant notamment sur la base de données créée en Champagne-Ardenne.

**PLAN RÉGIONAL DE
L'AGRICULTURE DURABLE (PRAD)
ET SCHÉMA DIRECTEUR RÉGIONAL
DES EXPLOITATIONS AGRICOLES
(SDREA)**

**PLAN RÉGIONAL DE L'AGRICULTURE
DURABLE (PRAD) ET
SCHÉMA DIRECTEUR RÉGIONAL DES
EXPLOITATIONS AGRICOLES (SDREA)**

Président : Sébastien LORIETTE

Rapporteuse : Chantal BERTHELEMY

Séance plénière du 16 octobre 2015

Avis adopté à l'unanimité

Au vu des enjeux portés par l'agriculture pour le développement du territoire régional, le CESER déplore les conditions, tant en termes de délais qu'en termes de consultation des différents acteurs concernés, dans lesquelles le PRAD, et par voie de conséquence le SDREA, sont élaborés.

POINTS CLÉS

Le CESER déplore :

- les conditions, dans lesquelles le PRAD, et par voie de conséquence le SDREA, sont élaborés.

SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE (SRCE)

Présidente : Dominique PERCHET

Rapporteuse : Valérie GENESSEAU

Séance plénière du 16 octobre 2015

Avis adopté à l'unanimité

Le SRCE a pour objet de définir la trame verte et bleue régionale (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) et les mesures propres à assurer sa conservation ou, si nécessaire, sa restauration.

Toutefois, le CESER remarque que des redécoupages de réservoirs de biodiversité ont été effectués après la phase de consultation.

Le CESER a formulé un avis sur le projet de SRCE lors de la séance plénière du 12 juin 2015.

Comme préconisé dans l'avis rendu le 12 juin 2015, le CESER insiste sur la nécessité de mettre en cohérence les 3 SRCE de la future Région Alsace-Champagne-Ardenne -Lorraine.

Suite à la phase de consultation et d'enquête publique, le projet de SRCE a été logiquement modifié pour tenir compte des observations formulées.

Enfin, le CESER demande aux maîtres d'ouvrage du SRCE que soient mis en place des moyens suffisants pour assurer une mise en œuvre ainsi qu'un suivi et une évaluation efficaces du SRCE.

Le CESER constate avec satisfaction que certaines de ses préconisations ont été prises en compte, notamment en matière d'information du public, de communication et de formation (services de l'État, des collectivités, des bureaux d'études, etc.).

POINTS CLÉS

Le CESER constate :

- la prise en compte de ses préconisations relatives à l'information du public, la communication et la formation (services de l'État, des collectivités, des bureaux d'études, etc.)

Le CESER préconise :

- de travailler à la mise en cohérence des 3 SRCE de la future Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;
- que les maîtres d'ouvrage du SRCE affectent les moyens suffisants pour assurer une mise en œuvre ainsi qu'un suivi et une évaluation efficaces du SRCE.

SCHÉMA DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Président : Gilles BAILLAT

Rapporteur : Christophe GIRARDIN

Séance plénière du 16 octobre 2015

Avis adopté à l'unanimité

Le CESER salue le travail, riche d'informations et d'analyse, réalisé par la Région. Il souligne que le rapport est construit comme un ensemble de préconisations et non comme un schéma directeur pluriannuel. Cet exercice s'appuie sur les particularités de la Champagne-Ardenne et était nécessaire dans la perspective de la fusion régionale de 2016.

Au-delà des préconisations mises en avant, le CESER insiste sur le fait que les acteurs champardennais devront être force de propositions pour la construction de la politique de la nouvelle Région en matière de formations sanitaires et sociales. Celle-ci devra être ambitieuse pour répondre aux enjeux du territoire Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine et aux besoins de sa population.

Le CESER attire l'attention sur le processus d'universitarisation de l'ensemble des formations sanitaires et sociales qui devra être pris en compte dans le futur schéma. Le CESER souhaite que ce processus favorise les procédures de validation des acquis de l'expérience pour les personnes entrant dans cette démarche.

Le CESER demande que le repérage des formations et des nouveaux métiers dans le secteur social soit poursuivi et consolidé dans le cadre de la nouvelle Région.

Il souhaite que le rapprochement actuel des établissements d'enseignement supérieur favorise l'amélioration du parcours des étudiants.

Dans son avis précédent sur ce schéma, le CESER a mis en évidence les difficultés rencontrées pour trouver les stages nécessaires à la validation des formations. Il insiste pour que la politique régionale de la future Région prenne en compte cette difficulté et permette d'améliorer la mise en stage des personnes en formation dans le nouvel espace régional. Pour le CESER, l'action de la nouvelle Région devra permettre d'informer les acteurs concernés (portail des stages), d'encourager les différentes structures à anticiper la prise en charge de stagiaires, de faciliter le fonctionnement des réseaux nécessaires aux mises en relation et d'accompagner la mobilité des apprenants.

Le CESER souligne l'importance de la préconisation visant la poursuite des travaux initiés au sein de l'Observatoire Régional de l'Égalité Femmes/Hommes et l'intérêt de disposer de cet Observatoire à l'échelle de la nouvelle Région.

POINTS CLÉS

Le CESER constate :

- que le rapport, riche d'informations et d'analyse, est construit comme un ensemble de préconisations et non comme un schéma directeur pluriannuel ;
- les difficultés rencontrées par les apprenants pour trouver les stages nécessaires à la validation des formations.

Le CESER souhaite :

- que les acteurs champardennais devront être force de propositions pour la construction de la politique de la nouvelle Région en matière de formations sanitaires et sociales ;
- que la politique régionale de la future Région permette d'améliorer la mise en stage des personnes en formation dans le nouvel espace régional ;
- la poursuite des travaux initiés au sein de l'Observatoire Régional de l'Égalité Femmes/Hommes et disposer de cet Observatoire à l'échelle de la nouvelle Région.

Présidente : Lydie GOURY

Rapporteuse : Danielle PETIT

Séance plénière du 16 octobre 2015

Avis adopté à l'unanimité

Dans l'ensemble, le CESER constate que les préconisations émises lors de son avis du 12 juin 2015 portant sur la révision du Schéma régional des formations sanitaires et sociales ont été prises en considération.

Le CESER rappelle la nécessité d'ajuster les contenus pédagogiques des diplômes afin qu'ils s'adaptent aux nouveaux besoins des professionnels et des usagers. Il incite à nouveau le Conseil régional à interpeler l'État sur ce point. Le CESER réaffirme son inquiétude concernant la possible baisse du nombre de places de stage disponibles, consécutive à la revalorisation récente de la gratification des stagiaires.

Le CESER approuve le maintien du système de bourses tel qu'il existe en Champagne-Ardenne, et préconise que leur ouverture aux demandeurs d'emploi soit étendue à l'ensemble de la Région ACAL, conformément à l'arrêt du Conseil d'État du 22 mars 2010.

Le CESER apprécie que le secteur sanitaire et social soit considéré par le Conseil régional comme un atout pour le territoire dans sa stratégie de développement économique, confortant ainsi l'importance de ce schéma. Le CESER préconise par ailleurs qu'une dimension « évaluation » soit intégrée à la mission d'observation proposée par celui-ci.

Enfin, le CESER réaffirme l'absolue nécessité du travail en partenariat de l'ensemble des acteurs du domaine sanitaire et social et insiste pour que les besoins de la Champagne-Ardenne présentés dans ce schéma soient intégrés aux enjeux de la région ACAL.

POINTS CLÉS

Le CESER constate :

- que les préconisations émises lors de son avis du 12 juin 2015 portant sur la révision du Schéma des formations sanitaires et sociales ont été prises en considération.

Le CESER réaffirme :

- la nécessité d'ajuster les contenus pédagogiques des diplômes afin qu'ils s'adaptent aux nouveaux besoins des professionnels et des usagers ;
- son inquiétude concernant la possible baisse du nombre de places de stage disponibles, consécutive à la revalorisation récente de la gratification des stagiaires.

Le CESER préconise :

- que l'ouverture des bourses soit étendue à l'ensemble des demandeurs d'emploi de la région ACAL, conformément à l'arrêt du Conseil d'État du 22 mars 2010 ;
- qu'une dimension « évaluation » soit intégrée à la mission d'observation proposée par le schéma des formations sanitaires et sociales.



**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL
DE CHAMPAGNE-ARDENNE**

Hôtel de Région
5 rue de Jéricho – CS 70441
51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Tél. **03 26 70 31 79** – Fax 03 26 21 69 76
Courriel : ceser@cr-champagne-ardenne.fr

www.ceser-champagne-ardenne.fr